



Date: 8 mai 2024

Titre: Mise à niveau du système CVC et électrique à l'ambassade du Canada en Afrique du Sud, à Pretoria

Numéro de l'avis d'appel d'offres: 24-263048

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

Addenda # 3

1. Demande de propositions, Partie 2 – Évaluation et méthode de sélection, 1.0 Proposition technique

SUPPRIMER:

« **1.2** La réponse technique du soumissionnaire **ne doit pas** dépasser 60 pages recto de papier 8½" x 11", caractères minimum 10 pts., incluant les organigrammes et le calendrier. Les documents dépassant le maximum de 45 pages **ne seront PAS** pris en considération. »

INSÉRER :

« **1.2** La réponse technique du soumissionnaire **ne doit pas** dépasser 60 pages recto de papier 8½" x 11", caractères minimum 10 pts., incluant les organigrammes et le calendrier. Les documents dépassant le maximum de 60 pages **ne seront PAS** pris en considération. »

2. Demande de propositions, Partie 2 – Évaluation et méthode de sélection, 3.0 Exigences obligatoires

SUPPRIMER:

M3	<p>Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience en tant qu'architecte de projet. L'expérience fournie doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années jusqu'à la date de clôture de la DDP.</p> <p>Les responsabilités de l'architecte de projet doivent avoir inclus la conception et la mise en œuvre réussies des projets tout en coordonnant une équipe multidisciplinaire de sous-consultants et de membres de l'équipe directement engagés du début à la fin.</p>	<p>Le soumissionnaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> démontrer que l'architecte du projet était responsable de la coordination des équipes de sous-consultants et des membres de l'équipe directement engagés ; et Un curriculum vitae (CV) de l'architecte du projet proposé doit être fourni.
-----------	---	--

INSÉRER:

M3	<p>Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience en tant que consultant en architecture et/ou en ingénierie. L'expérience fournie doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années jusqu'à la date de clôture de la DDP.</p>	<p>Le soumissionnaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> démontrer que le consultant en architecture et/ou en ingénierie était responsable de la coordination des équipes de sous-consultants et des membres
-----------	--	--



	<p>Les responsabilités du consultant en architecture et/ou en ingénierie doivent avoir inclus la conception et la mise en œuvre réussies de projets tout en coordonnant une équipe multidisciplinaire de sous-consultants et de membres de l'équipe directement engagés du début à la fin.</p>	<p>de l'équipe directement engagés ; et</p> <ul style="list-style-type: none">• Un curriculum vitae (CV) du consultant en architecture et/ou en ingénierie proposé doit être fourni.
--	--	--

3. Demande de propositions, Partie 2 – Évaluation et méthode de sélection, 4.0 Critères cotés

SUPPRIMER:

« 4.3 Expérience de projet antérieure (30 points au total)

Intention : Indiquez en quoi les exemples sont comparables à l'énoncé du projet (taille, portée, complexité et autres informations pertinentes).

Description:

Le soumissionnaire doit soumettre des exemples de trois (3)* projets récemment achevés dans lesquels le soumissionnaire a joué le rôle d'architecte concepteur agissant à titre de consultant principal pendant toute la durée du projet. Les exemples doivent avoir été d'une taille et d'une portée similaires à celles de l'énoncé de projet fourni pour ce projet.

Au minimum, chaque projet doit démontrer une expérience dans la conception de bâtiments d'ambassade ou de bâtiments ayant des fonctions, une typologie et une complexité similaires, tels que des ambassades, des bureaux, des palais de justice, des bâtiments publics prestigieux, des sièges de banques, des musées, des aéroports, des hôpitaux ou des institutions institutionnelles. projets ayant une fonction et une échelle similaires aux exigences du GAC.

Remarque : Les projets suivants ne sont pas considérés comme ayant une fonction similaire : les projets de type résidentiel, hôtelier, commercial à usages multiples et de vente au détail, y compris les projets de rénovation intérieure mettant l'accent sur l'ingénierie et des exigences limitées en matière de conception architecturale et de planification.

Si les répondants soumettent plus de trois (3) projets, seuls les trois (3) premiers projets énumérés dans l'ordre seront évalués.

*Récemment achevé est défini comme un projet qui a été construit jusqu'à l'achèvement substantiel ou la livraison du bâtiment au cours des dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de la DDP.

Conformité:

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :

- a) Titre du ou des projets ;
- b) Nom du client et coordonnées ;
- c) Localisation du projet (ville, pays) ;
- d) Brève description de la portée du projet ;
- e) Un récit décrivant en quoi le projet est de nature similaire aux travaux décrits dans l'énoncé du projet ;
- f) Coût final de construction en dollars canadiens (\$) ;
- g) Date de début et de fin (mois, année) ;
- h) Description des services fournis par le soumissionnaire ; et
- i) Confirmation que le soumissionnaire était le consultant principal du projet. »



INSÉRER:

« **4.2 Expérience de projet antérieure (30 points au total)**

Intention : Indiquez en quoi les exemples sont comparables à l'énoncé du projet (taille, portée, complexité et autres informations pertinentes).

Description:

Le soumissionnaire doit soumettre des exemples de trois (3)* projets récemment achevés dans lesquels le soumissionnaire a agi en tant que consultant principal pendant toute la durée du projet. Les exemples doivent avoir été d'une taille et d'une portée similaires à celles de l'énoncé de projet fourni pour ce projet.

Au minimum, chaque projet doit démontrer une expérience dans la conception de bâtiments d'ambassade ou de bâtiments ayant des fonctions, une typologie et une complexité similaires, tels que des ambassades, des bureaux, des palais de justice, des bâtiments publics prestigieux, des sièges de banques, des musées, des aéroports, des hôpitaux ou des institutions institutionnelles. projets ayant une fonction et une échelle similaires aux exigences du GAC.

Remarque : Les projets suivants ne sont pas considérés comme ayant une fonction similaire : les projets de type résidentiel, hôtelier, commercial à usages multiples et de vente au détail, y compris les projets de rénovation intérieure mettant l'accent sur l'ingénierie et des exigences limitées en matière de conception architecturale et de planification.

Si les répondants soumettent plus de trois (3) projets, seuls les trois (3) premiers projets énumérés dans l'ordre seront évalués.

*Récemment achevé est défini comme un projet qui a été construit jusqu'à l'achèvement substantiel ou la livraison du bâtiment au cours des dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de la DDP.

Conformité:

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :

- a) Titre du ou des projets ;
- b) Nom du client et coordonnées ;
- c) Localisation du projet (ville, pays) ;
- d) Brève description de la portée du projet ;
- e) Un récit décrivant en quoi le projet est de nature similaire aux travaux décrits dans l'énoncé du projet ;
- f) Coût final de construction en dollars canadiens (\$) ;
- g) Date de début et de fin (mois, année) ;
- h) Description des services fournis par le soumissionnaire ; et
- i) Confirmation que le soumissionnaire était le consultant principal du projet. »

4. Projet de Contrat, Annexe A – Fiche de Projet, Partie 1 – Conditions du Projet

SUPPRIMER:

« **1.8.2 Voyage**

- Il est prévu que l'équipe de consultants en architecture et en ingénierie se déplace pour les étapes suivantes. Au minimum, l'architecte, les ingénieurs en mécanique et en électricité devraient participer à ces déplacements.
 - a. Dans les 45 jours suivant l'attribution du contrat pour effectuer une étude du site (confirmer les conditions et les mesures du site).
 - b. Lors de la réunion de lancement de la construction.
 - c. A 25% de construction pour revue des progrès.
 - d. A 50% de construction pour revue des progrès.
 - e. À 100 % de construction pour un examen d'achèvement substantiel.
 - f. Assister aux activités de mise en service de la construction. »



INSÉRER :

« **1.8.2 Voyage**

- Il est prévu que l'équipe de consultants en architecture et en ingénierie se déplace pour les étapes suivantes, mais sans s'y limiter :
 - a. Dans les 25 jours suivant l'attribution du contrat pour effectuer une étude du site (confirmer les conditions et les mesures du site) et un atelier.
 - b. Lors de la réunion de lancement de la construction.
 - c. À 10 % de la construction pour examiner les progrès (ou une fois la démolition terminée pour examiner les conditions du site)
 - d. À 25 % de la construction pour l'examen des progrès.
 - e. À 50 % de la construction pour l'examen des progrès.
 - f. À 100 % de la construction pour un examen d'achèvement substantiel.
 - g. Assister aux activités de mise en service de la construction.
 - h. Inspection de garantie

Au minimum, l'architecte, les ingénieurs en mécanique et en électricité devraient participer à ces déplacements. »

5. Projet de Contrat, Annexe A – Fiche de Projet, Partie 1 – Conditions du Projet

SUPPRIMER:

« **1.9.3 Pré- conception**

Soumission de développement de conception

- Fournir un support pour un rapport de coûts mis à jour.
- Calendrier du projet mis à jour.
- Devis quantitatif préliminaire.
- Documents généraux sur la mécanique, l'électricité, la structure et la protection incendie.
- Fournir un plan de phases du projet. »

INSÉRER:

« **1.9.3 Pre-Design Submission**

Design Development Submission

- Fournir un support pour un rapport de coûts mis à jour.
- Calendrier du projet mis à jour.
- Estimation préliminaires de construction
- Documents généraux sur la mécanique, l'électricité, la structure et la protection incendie.
- Fournir un plan de phases du projet. »

6. Projet de Contrat, Annexe A – Fiche de Projet, Partie 1 – Conditions du Projet

SUPPRIMER :

« 1.9.4.12 Devis quantitatif mis à jour. »

INSÉRER :

« 1.9.4.12 Estimations de construction mises à jour »



7. **Projet de Contrat, Annexe A – Fiche de Projet, Partie 1 – Conditions du Projet**

SUPPRIMER :

« **1.9.6 Soumission des documents de construction à 99 %**

- Cette soumission représente les documents de construction complétés à 99 % et préparés par les consultants. Tous les documents à ce stade doivent inclure toutes les révisions requises par les examens précédents. Plus d'une soumission à 99 % peut être nécessaire car les documents doivent être révisés pour répondre aux commentaires.
- Devis quantitatif complet.
- Calendrier du projet mis à jour.
- Liste des dessins et spécifications.
- Exigences de soumission de mise en service telles que décrites dans la section de mise en service.
- Rapport de durabilité mis à jour et documentation de certification.
- Toute information supplémentaire requise pour l'achèvement de la conception et/ou pour lancer le processus d'appel d'offres. »

INSÉRER :

« **1.9.6 Soumission des documents de construction à 99 %**

- Cette soumission représente les documents de construction complétés à 99 % et préparés par les consultants. Tous les documents à ce stade doivent inclure toutes les révisions requises par les examens précédents. Plus d'une soumission à 99 % peut être nécessaire car les documents doivent être révisés pour répondre aux commentaires.
- Estimations complètes de construction.
- Calendrier du projet mis à jour.
- Liste des dessins et spécifications.
- Exigences de soumission de mise en service telles que décrites dans la section de mise en service.
- Rapport de durabilité mis à jour et documentation de certification.
- Toute information supplémentaire requise pour l'achèvement de la conception et/ou pour commencer le processus d'appel d'offres. »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.